

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT N°02-2024**

Objet : Nomination des membres du CCAS.

Le maire de la commune de Clérieux,

**Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11,
Vu les délibérations du conseil municipal n°23-2020 en date du 11 juin 2020, fixant le nombre des membres du conseil d'administration,
Vu la délibération n°07-2024 en date du 26 mars 2024 portant élection des membres du CCAS,
Vu la démission de M. Éric TEUFERT reçue en mairie en date du 16/01/2024,
Vu la démission de Mme Géraldine CAMU reçue en mairie en date du 06/02/2024,
Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées.**

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- CHIODI Colette
- PAYEN Pascal
- ROBERT Danielle
- DUBAR Annie
- BERBEL Laura
- FAURE Jacqueline
- TRAINEAU Marie-France
- LANGA Daniel

ARTICLE 2 : Le Maire et la directrice générale des services sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour copie conforme.

A Clérieux, le 9 avril 2024

**Le Président
Fabrice LARUE**

